



Jours fériés 2026 dans le canton de Fribourg

Jours fériés assimilés au dimanche, en vertu de l'art. 20a alinéa 1 de la Loi sur le travail (LTr) et de l'art. 49 de la loi fribourgeoise sur l'emploi et le marché du travail (LEMT).

Les prescriptions sur le travail du dimanche prévues dans la LTr sont applicables, pour ces jours, aux entreprises soumises à cette loi.

Partie catholique du canton :

> Nouvel-An	1 ^{er} janvier	jeudi
> Vendredi-Saint	3 avril	vendredi
> Ascension	14 mai	jeudi
> Fête-Dieu	4 juin	jeudi
> Fête Nationale	1 ^{er} août	samedi
> Assomption	15 août	samedi
> Toussaint	1 ^{er} novembre	dimanche
> Immaculée Conception	8 décembre	mardi
> Noël	25 décembre	vendredi

Partie réformée du canton : *

> Nouvel-An	1 ^{er} janvier	jeudi
> Lendemain de Nouvel An	2 janvier	vendredi
> Vendredi-Saint	3 avril	vendredi
> Lundi de Pâques	6 avril	lundi
> Ascension	14 mai	jeudi
> Lundi de Pentecôte	25 mai	lundi
> Fête Nationale	1 ^{er} août	samedi
> Noël	25 décembre	vendredi
> Saint Etienne	26 décembre	samedi

* Courgevaux, Fräschels, Greng, Kerzers, Meyriez, Muntelier, Murten, Ried bei Kerzers, Ulmiz, Mont-Vully, die Orte Flamatt und Sensebrügg der Gemeinde Wünnewil-Flamatt.